



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Diminution des contrats PEC - menaces de désinsertion

Question écrite n° 45662

Texte de la question

Mme Caroline Fiat interroge M. le ministre du travail, du plein emploi et de l'insertion, sur les contrats parcours emploi compétences (PEC). Sous couvert de baisse du chômage, les critères d'éligibilité des demandeurs d'emploi pouvant bénéficier de contrats PEC ainsi que leurs modalités de reconduction ont été restreintes au secteur médico-social. De nombreuses personnes vont ainsi redevenir chômeuses alors même qu'elles auraient pu acquérir des compétences, bénéficier de formations qualifiantes et saisir l'opportunité de décrocher un contrat à durée déterminée. Cette disposition du Gouvernement porte lourdement atteinte à tous les employeurs associatifs et aux collectivités territoriales, fers de lance de l'insertion professionnelle. Dans la circonscription de Mme la députée, des associations sont sur le point de remettre au chômage des personnes en contrat aidé pour lesquelles le renouvellement ne sera plus possible. Il convient de rappeler que la baisse du chômage ne s'explique que pour 1/3 des sorties par des embauches. Les 2/3 restant s'expliquent par des radiations, des défauts d'actualisation ou des entrées en formation. Par ailleurs, cette baisse cache une autre réalité : la hausse du nombre de travailleurs précaires et notamment des travailleurs dits « ubérisés ». La lutte contre le chômage est donc loin d'être couronnée de succès. Les efforts doivent se poursuivre et les contrats PEC sont indispensables. Le début du premier quinquennat d'Emmanuel Macron avait déjà été marqué par la suspension brutale des contrats aidés, replongeant des dizaines de milliers de personnes dans le cercle vicieux du chômage et de l'exclusion et heurtant de plein fouet les territoires les plus en demande d'actions à forte utilité sociale. Elle lui demande donc s'il entend revenir sur cette disposition aux effets dévastateurs à court, moyen et long termes à la fois pour les chômeurs, pour le tissu associatif et pour les collectivités locales.

Données clés

Auteur : [Mme Caroline Fiat](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (6^e circonscription) - Non inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 45662

Rubrique : Emploi et activité

Ministère interrogé : [Travail, plein emploi et insertion](#)

Ministère attributaire : [Travail, plein emploi et insertion](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [21 juin 2022](#), page 3354

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)